



DEROGATION SCOLAIRE

- Renouvellement
 Première demande

DATE DE SCOLARISATION SOUHAITEE :

Année scolaire :

COMMUNE DE RESIDENCE

COMMUNE SOUHAITEE

ENFANTS CONCERNES

(ATTENTION : Le choix d'établissement indiqué reste subordonné à la décision du Maire de la ville d'accueil.)

Nom	Prénom	Date de naissance	Niveau scolaire	Etablissement souhaité

IDENTITE DE LA FAMILLE

Responsable légal 1 Mère Père Autre :.....

Nom : Prénom :

Adresse du domicile familial :

Téléphone domicile : Téléphone professionnel : Téléphone portable :

Courriel :@.....

Responsable légal 2 Mère Père Autre :.....

Nom : Prénom :

Adresse du domicile familial :

Téléphone domicile : Téléphone professionnel : Téléphone portable :

Courriel :@.....

Nom	Prénom	Date de naissance	Niveau scolaire	Etablissement fréquenté

FRERES ET SCEURS NON CONCERNES PAR LA DEMANDE

Autorité parentale : conjointe (père et mère) père uniquement mère uniquement Tiers (préciser l'identité)

MOTIF DE LA DEMANDE

Autorisation accordée de droit (Conformément au Code de l'Education) :

Obligations professionnelles des parents qui résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune de résidence n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées (L'amplitude horaire suffisante des garderies, mais incompatible avec les horaires de travail des parents, justifie le refus de dérogation).
[Justificatifs à produire : attestations des employeurs des responsables légaux.]

Raisons médicales (à préciser) (L'état de santé nécessitant, après attestation établie par un médecin de santé scolaire ou agréé, une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers ou prolongés assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant se faire dans la commune de résidence).
[Justificatif à produire : certificat médical]

Scolarisation d'un frère ou d'une sœur déjà inscrit dans un établissement maternel ou élémentaire de la commune d'accueil.
[Justificatif à produire : certificat d'inscription.]

Autorisation laissée à la libre appréciation du Maire de la commune de résidence :

Autre : (à préciser)
.....
.....
.....
.....

[Justificatif à produire : Tout document attestant les contraintes évoquées dans le motif.]

Nom et Signature des représentants légaux : _____ Date : _____

DECISION DES COMMUNES

Conformément au code de l'éducation, notamment aux articles L212-8 et R212-21 :
- L'accord préalable du maire de la commune de résidence est nécessaire pour que les enfants soient scolarisés en dehors de cette commune, sauf si la demande est justifiée par des motifs (rappelés ci-dessus dans le cadre « autorisation accordée de droit ») tirés de contraintes liées aux obligations professionnelles des parents, à la scolarisation d'un frère ou d'une sœur, ou à des raisons médicales.
(La commune d'accueil avertit la commune de résidence du motif d'inscription).

DECISION DE LA COMMUNE DE RESIDENCE
VILLE DE :

Accord

Refus car la demande n'est pas conforme au Code de l'Education
Motivation éventuelle de la décision
.....
.....
.....
.....

DECISION DE LA COMMUNE D'ACCUEIL
VILLE DE :

Accord

Refus car la demande n'est pas conforme au Code de l'Education
Motivation éventuelle de la décision
.....
.....
.....
.....

Nom et Signature du maire ou de son représentant cachet de la Mairie : _____ Date : _____

Nom et Signature du maire ou de son représentant cachet de la Mairie : _____ Date : _____